

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 18 OCTOBRE 2018

DELIBERATION N°2018.00408

PARTENARIAT CADRE ECONOMIE-EMPLOI 2018-2019 - CONVENTION ENTRE SAINT-ETIENNE METROPOLE ET EMPLOI LOIRE OBSERVATOIRE

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 12 octobre 2018

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 49

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 50

Membres titulaires présents :

Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Marc CHASSAUBENE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI

Pouvoirs :

M. Régis CADEGROS donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET

RECU EN PREFECTURE

Le 05 novembre 2018

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20181018-D20180040810-DE

DATE D'AFFICHAGE :20181105

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Bernard BONNET,
M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Gilles ESTABLE,
M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Rémy GUYOT,
M. Michel MAISONNETTE, M. Yves MORAND, M. Jean-Michel PAUZE,
M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. Jean-Claude SCHALK, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Georges ZIEGLER

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBENE

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 18 OCTOBRE 2018

PARTENARIAT CADRE ECONOMIE-EMPLOI 2018-2019 - CONVENTION ENTRE SAINT-ETIENNE METROPOLE ET EMPLOI LOIRE OBSERVATOIRE

Le contexte économique rend la croissance plus solide sur le territoire métropolitain depuis 2014. Les signes de reprise se manifestent sur les perspectives de recrutement des entreprises qui relancent leur stratégie RH. Celle-ci bute cependant sur de nombreuses difficultés de recrutement, les viviers d'employabilité ne correspondant pas réellement aux demandes des entreprises.

La typologie du tissu économique local entraîne des inadéquations entre offre et demande sur des métiers en tension, sur des pans entiers de l'industrie (mécanique, chaudronnerie...), transport (chauffeurs, logisticiens...), BTP, numérique...

Ces éléments de contexte ont amené Saint-Etienne Métropole à saisir le Conseil de Développement pour faire des propositions en matière d'emploi-formation dans l'objectif de mettre en place une action territoriale en la matière portée par la Métropole. Ces sujets trouvent en effet leur place au carrefour de nombreuses de nos politiques publiques : développement économique, enseignement supérieur, innovation, entrepreneuriat, insertion...

Le Conseil de Développement a rendu son avis lors de son Assemblée Générale du 12 décembre 2017 intitulé : « Emploi et formation : actions et stratégies pour l'attractivité et la cohésion sociale du territoire ».

Il propose de mener une action expérimentale et innovante dans le cadre d'un partenariat public (SEM, Etat, Région, Département) - privé (UIMM, FNTR) conjugué d'actions d'observation, d'animation de l'écosystème et d'évaluation ex ante, in itinere et ex post. Il s'agit d'innover les politiques publiques de l'emploi relevant des compétences réglementaires de l'Etat, la Région (formation) et du Département (insertion) afin d'asseoir un pilotage stratégique territorial au cœur des enjeux de développement économique du territoire.

Deux axes majeurs sont proposés :

- premier groupe de travail : « insertion des personnes éloignées de l'emploi »,
- deuxième groupe de travail : « Promotion des métiers ».

L'objectif affiché est de réduire de 20 % les métiers en tension, soit un accroissement de 1000 emplois pourvus d'ici fin 2019.

Il est proposé que cette mission soit animée par Emploi Loire Observatoire (ELO), association dédiée à l'emploi sur le territoire de la Loire.

Il est demandé à ELO d'intervenir sur les indicateurs de moyens et de résultats suivants, avec pour objectif les livrables suivants :

Groupe de travail 1 : Promotion des métiers,

- Schéma directeur de l'évolution des besoins en emploi,
- Schéma directeur de la promotion et de l'attractivité des métiers,
- Cartographie des processus d'actualisation des besoins en emplois pour le recrutement.

Groupe de travail 2 : Insertion professionnelle,

- Schéma directeur réponse aux besoins en emploi / insertion,
- Schéma directeur promotion et développement des partenariats,
- Cartographie des parcours et processus d'insertion.

Comité de pilotage : Orientation – Projet global de services,

- Cartographie des besoins du territoire,
- Structure et spécification Projet de services global du territoire,
- Cartographie des projets de service,
- Système de pilotage des actions / 3 mois,
- Synthèse et bilan / 6 mois.

En cohérence avec le mode de management du projet, les groupes de travail devront :

- identifier et partager les besoins actuels et repérer les besoins futurs. Une **enquête des besoins des entreprises** sera réalisée auprès des entreprises de la Métropole,
- élaborer **des schémas directeurs et plans d'actions locales pour la promotion des métiers et pour l'insertion professionnelle**,
- construire un **système commun d'évaluation territoriale** des besoins et de pilotage des actions.

Des axes forts en cohérence avec l'ambition métropolitaine seront travaillés pour faire évoluer le fonctionnement actuel de l'écosystème emploi formation :

- ouvrir les portes des entreprises et développer des actions de promotion «terrain»,
- associer, impliquer les jeunes et les moins jeunes à leur avenir et dans le développement des actions de promotion,
- développer les actions interbranches avec des thèmes transversaux mobilisateurs : innovation, numérique...,
- renforcer et soutenir les partenariats entre les entreprises et les acteurs de l'emploi et de l'insertion pour développer les bonnes pratiques.

Il est demandé à ELO de mettre en place un système de mesure des indicateurs de moyens et de résultats.

Dans le cadre de l'enquête des besoins des entreprises du territoire, de l'inventaire des pratiques en place, et de l'animation des groupes de travail un système commun d'évaluation territoriale sera construit qui visera les objectifs suivants :

- pour l'insertion professionnelle :
 - diminuer le nombre d'emplois en tension,
 - réduire les délais moyens pour pourvoir les offres d'emplois,
 - réduire le nombre de demandeurs d'emplois,
- pour la promotion des métiers
 - améliorer le taux de transformation des actions de promotion,
 - augmenter le nombre de personnes s'engageant dans les filières en demande,
 - augmenter le nombre de personnes venant et restant (étudiants, jeunes...) sur le territoire...

Il a été proposé au Bureau métropolitain de se prononcer sur l'octroi d'une subvention de 50 000 €.

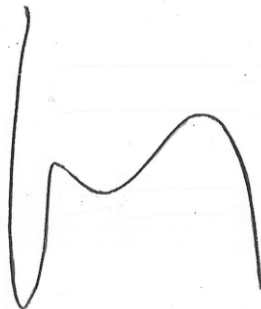
La convention est établie jusqu'au 30 juin 2019.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le versement d'une subvention de 50 000 € à ELO,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention correspondante,**
- **la dépense complémentaire de 50 000 € induite par cette convention sera imputée au compte SERV65748 destination SUECO du budget de fonctionnement de l'exercice 2018.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Premier Vice-Président,**

A handwritten signature in black ink, consisting of a tall vertical stroke on the left, a small loop, and a larger, rounded shape on the right.

Hervé REYNAUD